

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2015



République Française
Département
Sarthe

Compte-Rendu des délibérations de la commune du Grand-Lucé séance du 20 novembre 2015

L'an deux mil quinze et le vingt novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Pascal DUPUIS, Maire.

Présents : M. DUPUIS Pascal, Maire, Mmes : CHARTIER Sylvie, MERCIER Nadine, GALLOT Cécile, PAPILLON Madeleine, RACINE Nicole, ROLLAND Nelly, TRIBALLIER Marie-Thérèse, MM : BARRIER Alain, BREBION Patrice, DESOEUVRE Joël, GUET Patrick, LEONARD Jérôme, PLOUSEAU François, RATINEAU William, ROBIL Jarno

Excusée : Mme CULPIN Delphine

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme OSTER Béatrice à M. RATINEAU William, M. CROISEAU Gérard à Mme RACINE Nicole

M. LEONARD Jérôme a été élu(e) secrétaire

Nombre de membres

- En exercice : 19
- Présents : 16

Date de la convocation : 10 novembre 2015

Date d'affichage : 10 novembre 2015

SOMMAIRE

- APPROBATION COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2015
- ANNULATION DELIBERATION N° 2010-052 du 28 mai 2010 PRESCRIVANT LA REVISION DU POS
- REVISION TARIFS 2016
- VOTE SUBVENTION AMICALE DES ECOLES
- VOTE SUBVENTIONS
- MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS N° 32
- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 4 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE
- MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR RESTAURANT SCOLAIRE
- MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR SALLE POLYVALENTE
- BOUCHER CHARCUTIER AMBULANT
- PROJET MICRO CRECHE PRIVEE

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2015

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 h 20 et demande aux membres de l'assemblée ainsi qu'aux auditeurs de bien vouloir effectuer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Paris le 13 novembre dernier.

RÉF : 2015-079 - OBJET DE LA DELIBERATION : APPROBATION COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2015

Les membres du conseil municipal approuvent le compte-rendu de la réunion du 28 septembre 2015 transmis par mail le 5 octobre 2015.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

RÉF : 2015-080 -OBJET DE LA DELIBERATION : ANNULATION DELIBERATION N° 2010-052 du 28 mai 2010 PRESCRIVANT LA REVISION DU POS

EXPOSÉ DES MOTIFS

Par délibération n° 2010-052 en date du 28 mai 2010, le conseil municipal a décidé de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette révision n'a jamais été lancée dans la mesure où au préalable, l'étude de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) devait être approuvée et était obligatoire pour la labellisation de la commune « petites cités de caractère ».

En cours d'étude de la ZPPAUP, l'Architecte des Bâtiments de France a préféré que soit créée une AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) qui couvrirait un territoire plus large.

L'étude de la ZPPAUP a été abandonnée, l'AVAP n'a jamais connu de commencement d'étude. Puis le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est apparu. Il sera un choix optionnel pour les communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2017 mais deviendra compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2020.

Comme il en avait été question lors du conseil municipal du 26 juin 2015, le Plan d'Occupation des Sols (POS) devient caduc au 31 décembre 2015. Le Règlement National d'Urbanisme (RNU) s'appliquera donc sur la commune à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'à l'approbation d'un PLUI.

La délibération décidant la révision du POS en PLU n'ayant plus lieu d'être, il est demandé au conseil municipal de procéder à l'annulation cette délibération.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'annuler la délibération n° 2010-052 en date du 20 mai 2010 prescrivant

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2015

la révision du POS ;

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir relatifs à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

RÉF : 2015-081- OBJET DE LA DELIBERATION : REVISION TARIFS 2016

EXPOSÉ DES MOTIFS

La commission des finances réunie le 21 octobre 2015 propose au conseil municipal les tarifs révisés pour 2016 :

- Tarifs divers (annexe 1)
- Droits de place (annexe 2)
- Bibliothèque (annexe 3)
- Salle polyvalente (annexe 4)
- Cimetière (annexe 5)
- Piscine (annexe 6)

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'appliquer les tarifs révisés correspondant aux annexes à compter du 1^{er} janvier 2016.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

RÉF : 2015-082 -OBJET DE LA DELIBERATION : VOTE SUBVENTION AMICALE DES ECOLES

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'Amicale des écoles sollicite une participation financière sous forme de subvention pour l'acquisition de stands dont le montant est de 904,20 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de voter un montant de subvention de 300 € ;
- **INSISTE** sur le fait que tout projet d'acquisition ou autre pour lequel une association souhaite demander une subvention, doit être présenté au préalable à l'assemblée délibérante.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 1)

RÉF : 2015-083 - OBJET DE LA DELIBERATION : VOTE SUBVENTIONS

EXPOSÉ DES MOTIFS

Suite à la demande de subvention des associations suivantes, la Commission des Finances, réunie le 21 octobre 2015, propose les montants suivants :

- Association ImÂGE'in (EHPAD Marie-Louise BODIN) : 200 €
- Fédération Départementale des Groupements de Défense Contre les Organismes Nuisibles de la Sarthe (FDGDON 72) : 500 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accepter la proposition de la Commission des Finances, savoir :

- Association ImÂGE'in : 200 €
- FDGDON 72 : 500 €

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

RÉF : 2015-084 - OBJET DE LA DELIBERATION : MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS N° 32

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre les créations d'emplois.

Considérant la réussite d'un agent au concours d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe ;

Considérant les besoins en personnel pour l'animation des Nouvelles Animations Périscolaires, Le Maire propose, après avis du Comité Technique, à l'assemblée,

- la suppression et la création d'emploi :

Suppression :

- 1 adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à temps complet

Création :

- 1 adjoint du patrimoine 1^{ère} classe à temps complet

- Création d'emploi

La création d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet (29 H 55 minutes)

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter les suppressions et créations d'emploi ainsi proposées.

Le tableau des emplois sera modifié à compter du 1er janvier 2016.

FILIERE CULTURELLE

Cadre d'emploi : Adjoint du patrimoine

Grade : Adjoint du patrimoine 2ème classe à temps complet

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

Grade : Adjoint du patrimoine 1ère classe à temps complet

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

FILIERE ANIMATION

Cadre d'emploi : Adjoint d'animation

Grade : Adjoint d'animation 2ème classe à temps non complet (29 h 55 minutes)

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au Budget 2016 - Chapitre 012.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

RÉF : 2015-085 - OBJET DE LA DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

EXPOSÉ DES MOTIFS

Afin de prévoir les crédits nécessaires aux remboursements d'annuités d'emprunts et compte tenu des emprunts révisables, il convient d'effectuer les virements budgétaires suivants :

Voir annexe 1

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** de voter les virements budgétaires tels que figurant sur l'annexe 1 jointe.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2015

RÉF : 2015-086 - OBJET DE LA DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°4 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Afin de prévoir les crédits nécessaires aux remboursements d'annuités d'emprunts et compte tenu des emprunts révisables, il convient d'effectuer les virements budgétaires suivants :

Voir annexe 1

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- DECIDE de voter les virements budgétaires tels que figurant sur l'annexe 1 jointe.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

RÉF : 2015-087

OBJET DE LA DELIBERATION : MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR RESTAURANT SCOLAIRE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Suite à l'installation du nouveau logiciel e-enfance qui sera en fonction le 1^{er} janvier 2016, la nouvelle application ne permet plus de gérer des cartes de cantine payées à l'avance.

Une facture en fin de mois sera donc adressée aux familles. Le règlement se fera en espèces ou par chèque à la mairie auprès du régisseur.

Il convient de modifier le règlement intérieur du restaurant scolaire.>

Rédaction proposée

III - Tarifs et facturation repas cantine

Les tarifs sont fixés chaque année par décision du Conseil Municipal.

Au 1^{er} septembre 2015, le prix du repas enfant est de 3,20 €, celui du repas adulte 4,48 €.

A compter du 1^{er} janvier 2016, des factures reprenant le nombre de repas consommés seront transmises aux familles fin de mois. Elles seront à régler dès réception.

Les repas restant sur les cartes payées à l'avance continueront à être pointés après le 1^{er} janvier 2016 jusqu'à épuisement des dits repas et ce, jusqu'au 5 juillet 2016 au plus tard.

IV Mode de paiement

Les modes de paiement sont les chèques et les espèces.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2015

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du Trésor Public et remis en Mairie auprès du Régisseur, Mme MOULINET Maryvonne (tél : 02.43.40.28.37 - courriel : maryvonne.moulinet@legrandluce.fr ou secretariat@legrandluce.fr) ou dans la boîte à lettres de la mairie.

Les paiements en espèces s'effectuent uniquement auprès du Régisseur de la cantine aux heures d'ouverture de la mairie.

En cas de non règlement de la facture, l'accès au restaurant scolaire pourra être refusé à l'enfant, après un délai de tolérance d'une semaine.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** les modifications proposées ci-dessus concernant le règlement du restaurant scolaire.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

RÉF : 2015-088 -OBJET DE LA DELIBERATION : MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR SALLE POLYVALENTE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Suite à la mise en place de l'organigramme des clés, une mention sera à rajouter pour la perte de clé qui sera facturée 40 €.

Rédaction proposée

ARTICLE 7 : - HORAIRES de L'UTILISATION

Les horaires de mise à disposition de la salle sont les suivants : Pour les locations du samedi et dimanche, les clés seront remises le vendredi entre 14 H 30 et 17 H 30. Elles devront être rapportées le lundi matin ou déposées dans la boîte aux lettres de la mairie dans une enveloppe indiquant le nom et prénom du locataire. Pour les locations en semaine, la remise des clés s'effectuera en accord avec Mme PENAUD. L'heure limite d'utilisation est fixé à 3 heures du matin.

REMISE des CLEFS : Mme PENAUD Florence ou sa remplaçante sont habilitées à remettre les clés. Il convient donc de prendre rendez-vous au 06-48-24-65-18.

En aucun cas, les clés ne seront remises par le secrétariat de mairie. Chaque clé perdue sera facturée 40 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** la modification de l'article 7 comme indiqué ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

RÉF : 2015-089 - OBJET DE LA DELIBERATION : BOUCHER CHARCUTIER
AMBULANT

EXPOSÉ DES MOTIFS

M. VILEY Franck, boucher-charcutier ambulant de St Christophe sur le Nais (37), demande l'autorisation de venir installer son camion sur la commune du Grand-Lucé.

Dans le cadre de la libre concurrence, une interdiction formelle ne serait pas légale.

Monsieur le Maire propose que M. VILEY s'installe sur la commune, uniquement le jour du marché soit le mercredi matin comme tout autre marchand ambulant.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité :

- **DECIDE** d'accepter la demande de M. VILEY en lui précisant qu'il doit venir uniquement le jour de marché, soit le mercredi.

A la majorité (pour : 14 contre : 3 abstentions : 1)

OBJET DE LA DELIBERATION : PROJET MICRO-CRÊCHE PRIVÉE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mme Julie RAS a fait parvenir un dossier à M. le Maire concernant un projet d'ouverture d'une micro-crèche potentiellement sur la commune du Grand-Lucé.

Cette micro-crèche viendra en complément des modes de garde déjà existants sur la commune du Grand-Lucé et les communes avoisinantes.

Afin de continuer à mener à bien ce projet et d'effectuer une étude de besoins, Mme RAS souhaiterait avoir un accord de principe du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité :

- **AUTORISE** l'étude de marché et, selon les résultats de celle-ci, l'installation de cette micro-crèche sur le territoire de la commune.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES

- a) Tenue des bureaux de vote pour les élections régionales les 6 et 13 décembre 2015.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2015

b) Noël du Personnel

Les bons d'achat chez les commerçants du Grand-Lucé pour un montant de 50 € par agent et 30 € par enfant ainsi qu'un panier garni par agent et un sachet de chocolat par enfant sont reconduits.

Mmes TRIBALLIER et PAPILLON se chargent de l'achat des paniers garnis.

c) Prolongation contrat Victor THOMAS

Afin d'effectuer une période de travail en binôme lors du retour d'Audrey ADAM à la piscine, le contrat de Victor THOMAS sera prolongé jusqu'au 15 janvier 2016.

d) Vœux du maire

Ils auront lieu le vendredi 22 janvier 2015

e) Remerciements familles endeuillées

- Famille BESNARD. Monsieur le maire tient à rendre hommage à Mme Annick BESNARD qui a exercé la fonction de cuisinière à la cantine municipale jusqu'à sa retraite et pour son engagement dans les associations locales.
- Famille DURR
- Famille Subtil

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Mme RACINE Nicole attire l'attention du conseil municipal sur l'état des toilettes (très entartrées) et du sol à la piscine.

Une somme sera prévue au budget 2016 pour ces travaux.

Mme RACINE Nicole informe le conseil municipal qu'elle participera à l'Assemblée Générale des Maires Ruraux le 21 novembre 2015 qui se tiendra à REQUEIL.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le conseil municipal se réunira en réunion de travail le 10 décembre 2015 à 20 h 30 pour la présentation de l'étude de faisabilité d'un réseau chaleur (Jérôme Léonard)
- Le congrès des élus de la communauté de communes a lieu le 28 novembre 2015 à Pruillé-L'Éguillé
- Une réunion a lieu à la Préfecture le 23 novembre 2015 visant à expliquer et à remettre l'étude financière basée sur plusieurs scénarii quant à l'application de la NOTRe.

La séance est levée à 22 h 50

72143 Code INSEE	LE GRAND LUCE 204 - ASSAINISSEMENT du Grand Lucé	DM n°1 2015
----------------------------	--	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM N° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

72143 Code INSEE	LE GRAND LUCE 203 - Commune du Grand Lucé	DM n°4 2015
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM N° 4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'Investissement	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Total Général		1 000,00 €		1 000,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

TARIFS DIVERS

LOCATION DE MATERIEL	2016
Chaises coquilles	0,45
Tables pliantes Le Grand-Lucé	1,95
Tables pliantes hors commune	3,15
Barrières	5,25

MAIRIE ET DIVERS	2015
Photocopie noire particuliers	0,35
Photocopie couleur particuliers	1,20
Photocopie association noire	0,25
Photocopie association couleur	1,00
Ballade en Sarthe	18,50
Le Goût des Pierres	20,00
Les jardins secrets de Lucé	28,30

ETIQUETTES ELECTIONS	2015
Etiquettes informatique élections (forfait)	93,00

ANIMAUX ERRANTS	2015
Animal mis au chenil, la journée	15,00

TARIFS DES DROITS DE PLACE

	2016
Marchands non abonnés ou de passage	
jour de marché : 0 à 10 ml (forfait)	3,60
au dessus de 10 ml - supplément par ml	0,85
jour de foire : 0 à 10 ml (forfait)	5,30
au -dessus de 10 ml - supplément par ml	0,85
Marchands abonnés (forfait)	2,65
Branchement électrique dans la limite de la puissance disponible	2,15
Animation foraine	10,00
Camion outillage	40,00
Redevance incitative bac 140 litres	2,60

Ces montants s'entendent à la journée

Annexe 3

2016

TARIFS BIBLIOTHEQUE		Lucéens	Extérieurs
Enfants et jeunes de moins de 18 ans		Gratuit	
Etudiants		Gratuit	
Adultes		5,00	12,00
Adultes bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi		Gratuit pour la 1ère inscription	
Assistantes maternelles (pour les documents jeunesse uniquement)		Gratuit	
Collectivités, écoles, associations, RASED		Gratuit	30,00
Vacanciers		1€ par semaine + chèque de caution 50€	
Page imprimée ou photocopie		0,40	
Remplacement de la carte en cas de perte		1,50	
Pénalité de retard, par semaine		1,00	

Annexe 4

TARIFS SALLE POLYVALENTE

Nunéros	SALLE POLYVALENTE	2016			
		PETITE SALLE (-70 pers)		GRANDE SALLE (de 70 à 299 pers)	
		LUCEENS	EXTERIEURS	LUCEENS	EXTERIEURS
1	Réunion (sans cuisine)	42,00 €	50,00 €	107,00 €	125,00 €
2	Vin d' honneur (verres et ménage compris)	80,00 €	95,00 €	175,00 €	205,00 €
3	Bal, thé dansant, théâtre (ménage compris)	142,00 €	170,00 €	345,00 €	405,00 €
4	Repas 1 jour (cuisine et ménage compris) + redevance incitative	170,00 €	205,00 €	375,00 €	470,00 €
5	Repas 2 jours (cuisine et ménage compris) + redevance incitative	255,00 €	305,00 €	535,00 €	680,00 €
6	Sono	53,00 €	53,00 €	53,00 €	53,00 €
7	Associations sans repas	42,00 €	50,00 €	42,00 €	125,00 €
8	Associations avec repas + redevance incitative	120,00 €	150,00 €	120,00 €	205,00 €
9	Écoles du Grand-Lucé	GRATUIT			

Application Redevance incitative bac 340 litres pour tarifs 4, 5 et 8	7,00 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €
---	--------	--------	--------	--------

TARIFS DU CIMETIERE 2016	
TERRAINS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ CONCESSION 30 ANS ✓ CONCESSION 50 ANS
	118,00 € 186,00 €
ESPACE CINERAIRE	
COLUMBARIUM	<ul style="list-style-type: none"> ✓ EMPLACEMENT 2 URNES - CONCESSION 50 ANS
	1 133,00 €
CAVEAUX-URNES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ EMPLACEMENT 4 URNES - CONCESSION 50 ANS
	606,00 €
JARDIN DU SOUVENIR	<ul style="list-style-type: none"> ✓ CONCESSION 30 ANS (AVEC PLAQUE EN BRONZE SUR LE LUTRIN)
	134,00 €
VACATIONS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ DISPERSION DES CENDRES
	GRATUIT
	23,00 €



PISCINE GRAND LUCÉ - TARIFS 2015



Renseignements auprès du Maître-Nageur			Lucéens Lucéennais	Personnes Extérieures
ENTREE PUBLIC	ENFANT	0 à 7 ans	Gratuit	Gratuit
		8 à 17 ans (Entrée à l'unité)	2,30 €	3,00 €
		8 à 17 ans (Carte 10 Entrées) <i>Durée de validité 2 ans</i>	20,00 €	25,00 €
	ADULTE	18 ans et + (Entrée à l'unité)	3,00 €	3,70 €
		18 ans et + (Carte 10 Entrées) <i>Durée de validité 2 ans</i>	28,00 €	32,50 €
AQUAGYM	FORFAIT TRIMESTRE 1 Séance d'Aquagym fixe / Semaine		53,00 €	63,00 €
LEÇONS DE NATATION	ENFANT FORFAIT 10 LEÇONS 1 Séance / Semaine	Apprentissage Collectif (8 personnes maximum par groupe)	70,00 €	76,00 €
		Apprentissage Particulier (4 personnes maximum par groupe)	98,00 €	105,00 €
	ADULTE FORFAIT 10 LEÇONS 1 Séance / Semaine	Apprentissage Collectif (8 personnes maximum par groupe)	86,00 €	94,00 €
		Apprentissage Particulier (4 personnes maximum par groupe)	102,00 €	116,00 €
	STAGE ENFANT "PERFECTIONNEMENT" (Vacances Scolaires)	Forfait 5 Leçons (8 personnes maximum par groupe)	37,00 €	40,00 €
	STAGE ADULTE "AISANCE" (Vacances Scolaires)	Forfait 5 Leçons (8 personnes maximum par groupe)	45,00 €	50,00 €
ECOLE DE NATATION	PREPARATION ENFANT 1 Séance / Semaine	Forfait Trimestre	38,00 €	42,00 €
		Forfait Année		
	PERFECTIONNEMENT ENFANT 1 Séance / Semaine	Forfait Trimestre	49,00 €	54,00 €
		Forfait Année	120,00 €	129,00 €
	PERFECTIONNEMENT ADULTE 1 Séance / Semaine	Forfait Trimestre	55,00 €	63,00 €
		Forfait Année	137,00 €	145,00 €
ATTESTATIONS	Brevet de Natation		4,60 €	6,00 €
	Test d'Aisance		2,30 €	3,00 €